

## Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) : inventaire d'archives

<b>1. Zone d'identification</b>	
1.1. Type d'entité	Association.
1.2. Forme autorisée du nom	Association Vie Environnement Respect Nature
1.3. Autres formes du nom	AVERN (sigle). Association Vernouillaise pour un environnement respectueux et nouveau (ancienne dénomination).
<b>2. Zone de la description</b>	
2.1. Dates d'existence	2001 - aujourd'hui
2.2. Histoire	<p>« L'Association Vie Environnement Respect Nature » (AVERN) a été fondée officiellement le 8 octobre 2001 (date du dépôt des statuts ; l'annonce au Journal officiel date du 3 novembre 2001) sous la dénomination « Association Vernouillaise pour un environnement respectueux et nouveau ».</p> <p>Cette création fait suite à une prise de conscience environnementale d'habitants du bourg (« les corvées ») de la commune de Vernouillet dans le département de l'Eure-et-Loir. En 2001, une déchetterie sauvage s'était installée au milieu des habitations de la commune de Vernouillet. Après la réaction des riverains, le Maire de la commune est venu sur place et la déchetterie sauvage fut fermée. Cette prise de conscience environnementale d'habitants, liée notamment avec cet événement déclencheur, donna alors lieu à la création d'une association de protection de la nature et de l'environnement : l'AVERN.</p> <p>Dès sa création, l'association a pour ambition de dépasser les seuls intérêts locaux, tout en poursuivant les actions auprès de la commune de Vernouillet pour améliorer le cadre de vie des habitants. L'association se donne alors pour objet la protection et le respect de l'environnement, de la nature, des animaux, de la santé, du cadre de vie et de la qualité de vie ainsi que du patrimoine sous tous ses aspects (architectural, paysager...).</p> <p>Le tri et le compostage individuel ont été l'un des premiers engagements de l'AVERN dans l'agglomération drouaise. En effet, plusieurs membres de l'association étaient déjà sensibilisés à ce sujet, n'employaient ni pesticides, ni engrais et pratiquaient le tri de leurs déchets en faisant notamment du compost. L'association commence alors son travail de sensibilisation sur le tri des déchets et le compostage individuel en organisant une conférence et en distribuant des composteurs à l'issue de celle-ci.</p> <p>En parallèle, l'AVERN accompagne et porte une demande de haies de la part de la population de Vernouillet. Cette demande est acceptée vers 2002 - 2003 par la commune.</p> <p>En 2005, l'association poursuit son engagement sur le tri des déchets malgré les difficultés rencontrées pour convaincre les élus. Une réunion d'information est organisée à Luray dans</p>

## Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) : inventaire d'archives

	<p>laquelle sont présents un atelier enfant, des promenades à cheval et une loterie gratuite où sont offerts des plantes, des outils et trois composteurs. Germaine Fraudin, Présidente de l'association réalise également des interventions sur le tri et le compostage dans les classes des écoles élémentaires de Luray, Vernouillet et Dreux. Ces actions contribuent à l'institution d'un plan de prévention des déchets à Luray en 2008, qui fut par la suite adopté à échelle départementale en 2012.</p> <p>En 2007, l'AVERN obtient l'agrément de protection de l'environnement sur les 75 communes du Drouais.</p> <p>En 2009, l'association est reconnue d'intérêt général.</p> <p>En 2010, l'AVERN est acceptée comme membre de Nature Centre (depuis, France Nature Environnement - Centre Val de Loire).</p> <p>En 2013, l'association obtient l'agrément de protection de l'environnement sur le département de l'Eure-et-Loir.</p>
2.3. Lieu	41, rue Henri Dupont 28500 Vernouillet
2.4. Statuts juridiques	Association Loi 1901.
2.5. Fonctions et activités	<p>L'AVERN a pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'agir pour une prise de conscience collective au plan environnemental et assurer un avenir meilleur et durable. L'association s'engage principalement sur les thématiques et sujets suivants : la protection de la biodiversité, l'eau et sa qualité, la santé, la réduction des déchets et le compostage individuel, le jardin au naturel, les économies d'énergie, la promotion d'une agriculture non productiviste, le cadre de vie et la santé, l'intervention auprès des jeunes et des pouvoirs publics pour respecter et protéger la nature.</p> <p>Afin de parvenir à ses objectifs, l'AVERN mène les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Participation et organisation de conférences, colloques et débats sur des thèmes variés (dont biodiversité, climat, environnement et santé, qualités des eaux, manipulations génétiques, rapports avec les animaux, énergies durables, nucléaire, biomimétisme, nanomatériaux, agriculture, agroécologie, arbres et forêts, polluants chimiques et pesticides, perturbateurs endocriniens, OGM) en invitant des spécialistes et personnalités de la protection de la nature (dont Lauriane d'Este, <i>prof.</i> ; Jane Lecomte, <i>prof.</i> ; Jacques Testart ; Jean-Mary Pelt ; Allain Bourgrain Dubourg ; Jean Jouzel ; Jean-Marc Lainé, journaliste ; Perrine Hervé-Gruyer, « ferme du Bec Hellouin » dédiée à la permaculture ; Hervé Kempf).</li> <li>•Organisation de projections de films suivis de débats avec le public.</li> <li>•Organisation d'ateliers « jardin au naturel » et formation à la permaculture.</li> <li>•Organisation de sorties nature avec des naturalistes de l'association.</li> </ul>

## Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) : inventaire d'archives

	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Plantation d'arbres à Vernouillet en 2010 (des aulnes en raison de l'étymologie de la commune : « Vern » correspond à aulne en Celte) et 2011 (120 arbustes pour les dix ans de l'association et à Dreux en 2016 (2 pommiers).</li> <li>•Protection du patrimoine et valorisation des lieux de mémoire (brochure sur l'église de Vernouillet, don de deux plaques pour rebaptiser une place « la place de la Mare », don d'une stèle en l'honneur du lieutenant Walter Francis Perra dont l'avion a été abattu en 1944).</li> <li>•Protection et sensibilisation autour du sujet de l'eau (conférences dans des lycées, sorties et visites).</li> <li>•Mobilisation pour sensibiliser les habitants et les scolaires aux problèmes des déchets ménagers et pour promouvoir le tri et le compostage.</li> <li>•Interventions auprès des scolaires et des jeunes pour les sensibiliser, les informer et les éduquer à l'environnement.</li> <li>•Organisation et participation au salon « Vivre et habiter, écologique et bio » afin de faire évoluer les modes de pensées et les conduites qui accentuent le changement climatique et la perte de la biodiversité en incitant à adopter un autre mode de vie (stands, conférences, atelier...).</li> <li>•Présence de l'AVERN au forum des associations à Dreux.</li> <li>•Partenariat avec la Lyonnaise des eaux pour la mise en œuvre d'un plan d'action « Biodiversité et milieux naturels » (protection des captages des eaux, de l'usine de traitement des eaux de Vernouillet et à Ivry-la-Bataille, inventaire faune-flore, conseils).</li> <li>•Actions auprès des pouvoirs publics et des élus pour protéger la nature, l'environnement et le cadre de vie (dont contre projet à celui de l'autoroute concédée A 154).</li> <li>•Publication d'un bulletin depuis 2005.</li> </ul>
2.6. Textes de référence	Statuts du 8 octobre 2001, modification de 2009.
2.7 Organisation interne	<p>L'AVERN se compose d'une Assemblée générale ordinaire qui réunit chaque année tous les adhérents et dans laquelle sont notamment abordés la situation morale, les activités, la gestion et le bilan financier de l'association.</p> <p>L'AVERN est également composé d'un Conseil d'Administration de 3 à 20 Membres élus par l'Assemblée générale ordinaire pour 2 ans et d'un Bureau composé notamment de la Présidente actuelle Germaine Fraudin. Tous les membres sont rééligibles.</p> <p>L'Association se compose actuellement de 412 adhérents (membres fondateurs, membres actifs et membres bienfaiteurs versant une cotisation annuelle). Reposant sur le bénévolat exclusivement, elle ne compte aucun salarié, ni ne dispose de local dédié.</p>
<b>3. Zone des relations</b>	
3.1. Collectivités, personnes ou familles associées	L'AVERN entretient des relations avec les entités, structures associatives et institutions suivantes :

## Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) : inventaire d'archives

	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Membre de France Nature Environnement (FNE) Centre Val de Loire depuis 2010, et vice-présidence assurée par Germaine Fraudin.</li> <li>•Membre de la Fédération Environnement Eure &amp; Loir (FEEL).</li> <li>•Participation au débat public par sa présence et ses représentations aux commissions et dans les instances délibératives : membre de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPP), du Conseil de développement de l'agglomération du Pays de Dreux, de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL de Vernouillet), du Comité de pilotage du plan de prévention des déchets (départemental et régional), du Comité de suivi de l'aménagement autoroutier RN 154 – RN 12, participant à l'élaboration du PLU de Vernouillet, et à celle de l'Agenda 21 de l'agglomération de Dreux.</li> <li>•Région Centre – Val de Loire (subvention relative au salon « Vivre et habiter, écologique et bio »).</li> <li>•Commune de Vernouillet et agglomération du Pays de Dreux.</li> <li>•Lyonnaise des eaux (convention dans la mise en œuvre d'un plan d'action Biodiversité et milieux naturels).</li> </ul>
<b>4. Zone du contrôle</b>	
4.1. Identification de la notice d'autorité	Auteur : Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement (AHPNE).
4.2. Règles ou conventions	ISAAR (CPF).
4.6. Dates de création, de révision ou de dissolution	Novembre 2018.
4.7. Langue(s) et écriture(s)	Français.
4.8. Sources	Germaine Fraudin, Présidente de l'AVERN et Vice-Présidente de France Nature Environnement (FNE) Centre – Val de Loire. <a href="http://www.avern.fr/">http://www.avern.fr/</a>

### Présentation du contenu conservé par l'AVERN :

#### Création :

Statuts (08/10/2001), modification (2009).

#### Administration et composition :

Assemblée générale et Conseil d'Administration (2001-2018) : comptes-rendus, rapports moraux d'activités et financiers.

#### Fonctionnement et activités :

Actions de l'AVERN classées par année (2001-2017) (0,80 ml) : comptes rendus des activités, courriers, coupures de presse, documentation relative aux manifestations (dont brochures) ; Participation et organisation à des salons (dont « Mieux vivre autrement ») (0,5 ml).

#### Documentation :

## Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) : inventaire d'archives

Bulletin de l'AVERN (2005-2018) (46 numéros, soit 3 par an) ;  
Lettres d'informations de l'AVERN (2001-2004) ;  
Affiches des conférences et manifestations diverses organisées par l'AVERN (deux classeurs) ;  
Publication « La cause des animaux : des livres clés » ;  
Documentation diverse (1,0 ml).

### Varia :

Archives non classées (environ 1,0 ml)

<b>Dates extrêmes</b>	2001-2018
<b>Métrage linéaire conservé</b>	4,0 ml
<b>Stockage bureautique conservé</b>	85 Go (dont plaquette de l'association, courriels et 60 Go de photographies). Enregistrements audio de conférenciers sur le site de l'association : <a href="http://www.avern.fr/enregistrements-audio/">http://www.avern.fr/enregistrements-audio/</a>
<b>Accroissement</b>	Fonds non clos.
<b>Mode de classement et état de conservation.</b>	La majorité des fonds d'archives sont conservés dans des classeurs ou des dossiers (les actions et activités de l'AVERN suivent un classement chronologique). Un fonds est cependant non classé. Bon état de conservation des fonds d'archives dans un environnement sain.
<b>Localisation physique</b>	41, rue Henri Dupont 28500 Vernouillet
<b>Modalités d'accès</b>	Sur demande auprès de Germaine Fraudin, Présidente de l'AVERN : Tél. : 02 37 46 71 97 Courriel : <a href="mailto:fraule@wanadoo.fr">fraule@wanadoo.fr</a>